



**CONSEIL D'ADMINISTRATION
de la CNBA**

**du 18 octobre 2011
Séance n ° 101**

Délibération n°3

**Lancement d'une étude sur la conduite des bateaux fluviaux
dans le Golfe de Fos**

Cette proposition émane des professionnels qui naviguent dans le Golfe de Fos et qui estiment que les contraintes réglementaires relatives au pilotage dans le Golfe de Fos sont trop contraignantes au regard des risques existants.

En effet, au terme de l'arrêté du 8 août 2008, dans les limites de la station de pilotage de Marseille-Fos :

- Les bateaux de plus de 70 mètres (et de plus de 50 mètres lorsqu'ils transportent des matières dangereuses), dont le patron n'a pas la licence de patron-pilote, doivent prendre un pilote ;
- Les bateaux de plus de 200 mètres de long et de plus de 19 mètres de large, même s'ils ont une licence de patron-pilote, doivent prendre un pilote.

Est donc proposée la réalisation d'une étude sur les risques affectant la navigation sur cette zone et sur les mesures à mettre en place pour garantir un juste niveau de sécurité au regard de ces contraintes.

Le conseil d'administration donne son accord pour la mise en place d'une telle étude. Il indique qu'en fonction de ses résultats, elle pourra être étendue ensuite à d'autres zones de navigation présentant les mêmes contraintes réglementaires.

En termes budgétaires, ce projet sera affecté au compte 617 (études et recherches) et programmé dans le budget 2012.

Le 20 octobre 2011

Le Président de la Chambre Nationale
de la Batellerie Artisanale

Michel DOURLENT